



**Simon Léon BERTIN**

**Numéro matricule au recrutement :** 142

**Né le :** 26 décembre 1878 à Savignac de l'Isle

**De :** Jean Bertin (29 ans)

**Profession :** charpentier de navires

**Et de :** Marie Labaille (24 ans)

**Profession :** ouvrière agricole

**Frères et sœurs :**

**Domiciliés :** au port de Savignac

**Epouse :** Marie née à Lagorce en 1883

**Profession :** Ouvrière agricole

**Enfants :** 3 filles (Simone, Léontine, Camille)<sup>1</sup>

**Mort pour la France :** 15 mai 1915 à Ville sur Tourbe (Marne)

**Jugement pour l'obtention de la mention « Mort pour la France » :**

**Par le tribunal de :**

**Jugement transcrit :** le 19 septembre 1920 à Savignac sur l'Isle.

**Genre de mort :** tué à l'ennemi

**Grade :** 2<sup>e</sup> classe

**Domicile :** Le Cheminot à Savignac sur l'Isle

**Profession avant la mobilisation :** Pêcheur (patron)

**Signalement (fiche matricule) :** cheveux : châtain clair, sourcils : châtain clair, yeux : châtain, front : couvert, nez : moyen, bouche : moyenne, menton rond, visage : ovale, taille : 1m60, degré d'instruction générale : 3 (militaire exercé).

**Décision du conseil de révision et motifs :** Bon – Compris dans la 1<sup>ère</sup> partie de la liste du recrutement cantonal

**Détail des services et mutations diverses (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.):**

#### **Dans l'armée active**

- Dirigé le 16 novembre 1899 sur le 7<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Marine. Arrivé au corps le dit jour. N<sup>o</sup> m<sup>le</sup> 5946, soldat de 2<sup>me</sup> classe le dit jour.
- Passé le 24 juin 1900 au 2<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie coloniale de marche en Extrême-Orient (D.M. du 19 juin 1900). Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour.
- Passé au 7<sup>e</sup> régiment d'Infanterie Coloniale le 7 juin 1902. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour. N<sup>o</sup> mle7rc1311
- Envoyé dans la disponibilité le 23 septembre 1902. Certificat de bonne conduite accordé.
- Campagnes : corps expéditionnaire de Chine (en guerre) du 25 juin 1900 au 15 juillet 1902 - campagnes contre l'Allemagne du 12 décembre 1914 au 15 mai 1915 aux armées.
- Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> novembre 1902

#### **Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active**

- Inscrit marin le 6 décembre 1907 n<sup>o</sup>2588 (autorisation de m le Gal Commandant le 18<sup>e</sup> corps d'armée du 9bre 1907
- A accompli une première période d'exercices dans le 7<sup>e</sup> RI coloniale du 21 août au 17 septembre 1905.
- Deuxième période d'exercices : dispensé art.205 de l'Instruction Melle du 28 décembre 1895.

#### **Dans l'armée territoriale et dans sa réserve**

- Versé au recrutement. Dép. M. (Marine) du 20 octobre 1914
- Affecté au 7<sup>e</sup> RI coloniale. Arrivé au corps le 12 décembre 1914 et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour.

<sup>1</sup> Simone née en 1904, Léontine née en 1907, Camille née en 1911

- *Tué à l'ennemi à Ville sur Tourbe le 15 mai 1915- Campagne contre l'Allemagne du 12 décembre 1914 au 15 mai 1915*

**Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés :**

***Dans l'armée d'active :***

- *7<sup>e</sup> régiment d'Infanterie coloniale*
- *3<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marche en Extrême-Orient*
- *7<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale*

***Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active***

- *7<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale*

***Dans l'armée territoriale et de réserve***

- *7<sup>e</sup> régiment d'Infanterie coloniale*

*Décédé*

© Ministère de la défense - Mémoire des hommes

## PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **BERTIN**Prénoms *Simon - Léon*Grade *2<sup>e</sup> classe*Corps *4<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale*N° { *21168* au Corps. — Classe. *1898*  
Matricule. { *888* au Recrutement *Libourne*Mort pour la France le *15 mai 1915*à *Ville sur Courbe (Meuse)*Genre de mort *Tué à l'ennemi*Né le *26 Décembre 1878*à *Savignac d'Alle* Département *Gironde*Arr' municipal (p' Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le.....  
par le Tribunal de.....  
acte ~~ou jugement~~ transcrit le *19 Septembre 1910*  
à *Savignac d'Alle (Gironde)*  
N° du registre d'état civil.....

LA FICHE MATRICULE

COPIE

Nom : Bertin  
 Prénoms : Simon Léon Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 833  
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.  
 Né le 26 Décembre 1892 à Sarignac M<sup>ts</sup>, canton d Guîtres, département d la Gironde, résidant à Sarignac M<sup>ts</sup>, canton d Guîtres, département d la Gironde, profession d pecheur  
 fils de Jean et de Sabaille Marie, domiciliés à Sarignac M<sup>ts</sup>, canton d Guîtres, département d la Gironde  
 N° 26 de tirage dans le canton d Guîtres

SIGNALEMENT.  
 Cheveux chât., sourcils chât. clair  
 yeux châtains, front couvert  
 nez moyen, bouche moyenne  
 menton court, visage ovale  
 Taille : 1 m. 60 cent. Taille rectifiée : 1 m. 60 cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
Bon  
 Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal ( 1<sup>re</sup> portion).

Degré d'instruction : { générale (1). 3  
 militaire (2). Exercé.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
 Dirigé le 16 novembre 1899 sur le 7<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de marine (Cassis) où il est le dit jour. N° M<sup>ts</sup> 5946. soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour. Passé le 28 juin 1900 au 2<sup>e</sup> Bataillon d'infanterie coloniale de marche en Cochinchine-Orient (P.M. du 10 juin 1900). Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour. Passé au 7<sup>e</sup> Régiment d'infanterie coloniale le 7 juin 1902. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour. N° M<sup>ts</sup> 1214. Envoyé dans la disponibilité le 23 septembre 1902. Certificat de bonne conduite accordé.  
 Campagnes. Corps expéditionnaire de Chine (engagé) du 26 juin 1900 au 15 juillet 1902. Campagnes Contre l'Allemagne du 12 décembre 1914 au 15 mai 1915 aux armées  
 Passé dans la 7<sup>e</sup> classe de l'armée active le 16 novembre 1902

Indication des corps auxquels les jonnés gens sont affectés (2).  
 Dans l'armée active. 7<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> Inf<sup>an</sup> Coloniale  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 7<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> Inf<sup>an</sup> Coloniale  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 7<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> Inf<sup>an</sup> Coloniale

Inscrit marin le 6<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 1907 n° 2585 (autorisation de m. le 9<sup>e</sup> 1907)  
 Contre le 18<sup>e</sup> Corps d'Armée du 25<sup>e</sup> 9<sup>e</sup> 1907  
 A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 7<sup>e</sup> Régiment d'Inf<sup>an</sup> coloniale du 21 avril au 17 septembre 1907.  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l'Instruction M<sup>ts</sup> du 28 décembre 1905  
 Passé dans l'armée territoriale le

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Régions.

Venu au Recrutement. Dep. M<sup>ts</sup> (Marine) du 20 Octobre 1914. affecté au 7<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale. Arrivé au corps le 12 Décembre 1914 et soldat de 2<sup>e</sup> cl. le dit jour. Envoyé à l'encontre d'une ville au bombardement le 15 mai 1915 - Campagne Contre l'Allemagne du 12 décembre 1914 au 15 mai 1915.  
 A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le  
 du au  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le  
 Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
13 oct 1907	15 nov 1907	16 nov 1907	16 oct 1912	1 oct 1915

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1896.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au 2<sup>e</sup> degré.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : 1 jour.